

Résidences artistiques, appel à candidatures

Le **Moulin des Roches** est un lieu de création et de diffusion situé à Toulon-sur-Aroux, village de 1 600 habitant·e·s en Saône-et-Loire.

Porté par la **compagnie Cipango**, il accueille chaque saison des équipes artistiques en résidence et propose une programmation d'une douzaine de rendez-vous ouverts au public : sorties de résidence, spectacles, concerts, rencontres.

Le projet du Moulin des Roches repose la conviction que **la création artistique a toute sa place en milieu rural**, au plus près des habitant·e·s.

Le lieu soutient en particulier des équipes émergentes, tout en contribuant à diversifier l'offre culturelle sur le territoire.

Depuis 2023, le **festival y'a Pas la mer** s'inscrit dans la continuité de ce dispositif d'accueil. Ce festival de théâtre de proximité mêle créations in situ et programmation artistique, et constitue un temps fort estival pour les artistes comme pour les publics.

Le Moulin des Roches est conventionné par le **Département de Saône-et-Loire** et la **commune de Toulon-sur-Aroux**, et soutenu par la **Région Bourgogne-Franche-Comté** et la **DRAC Bourgogne-Franche-Comté**.

● Appel à candidatures

Le Moulin des Roches lance un appel à candidatures pour l'accueil de **résidences artistiques** dans le cadre du **Contrat Local d'Éducation Artistique (C.L.E.A.)** porté par la commune de Toulon-sur-Aroux.

Les résidences se dérouleront entre septembre 2026 et juin 2027.

● Conditions d'accueil :

Les équipes accueillies bénéficient de :

- Une **salle de travail confortable et modulable**, équipée pour le spectacle vivant (jauge indicative : 50 places)
- Un **logement gratuit** à proximité immédiate du lieu 8 couchages répartis en 4 grandes chambres, à 3 minutes à pied de la salle)
- Un **accueil technique** et du matériel, selon les besoins (fiche technique du Moulin des Roches jointe au formulaire d'inscription)
- La possibilité d'organiser une **sortie de résidence**, suivie d'un temps d'échange avec le public
- La possibilité de mettre en place des **ateliers artistiques rémunérés** (60 € TTC / heure) à destination des **écoles maternelles et élémentaires**, des **structures sociales**, des **EHPAD** et des **bibliothèques**, dans le cadre du **C.L.E.A.**
- Un **soutien financier** pourra être accordé pour les transports et les repas

● Perspectives de diffusion

En complément des résidences de création, le Moulin des Roches programme chaque saison des spectacles et des concerts.

Le **festival y'a Pas la mer**, organisé chaque mois d'août, propose également des temps de diffusion.

Selon les projets et les échanges menés durant la résidence, **certaines équipes pourront se voir proposer** :

- la diffusion d'une **petite forme**
- ou une autre proposition artistique

dans le cadre de la **saison 2026–2027 du Moulin des Roches** ou de la **10e édition du festival y'a Pas la mer (août 2028)**.

✦ Par "petite forme", nous entendons un spectacle techniquement léger, pouvant se jouer dans des lieux dédiés ou non dédiés au spectacle vivant.

● Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Le **formulaire d'inscription complété** (ci-joint)
- Un **dossier de présentation du projet artistique**
- Le **CV des porteur·se·s de projet**
- Une **fiche technique** ou une ébauche de fiche technique
- Éventuellement, des **liens vers des visuels ou captations** (liens de consultation uniquement, pas de téléchargement)
- Un **devis pour une cession de la petite forme** (le cas échéant)

✉ **Dossier à envoyer par mail** à : clea.toulonsurarroux@gmail.com

📅 **Date limite de candidature** : **3 avril 2026**